



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N° 88/20
Le 17 octobre 1988

Délimitation maritime dans la région située entre
le Groenland et Jan Mayen (Danemark c. Norvège)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans l'affaire de la Délimitation maritime dans la région située entre le Groenland et Jan Mayen (Danemark c. Norvège), portée devant la Cour par le Gouvernement du Danemark le 16 août 1988, la Cour a fixé comme suit, par ordonnance du 14 octobre 1988, les dates d'expiration des délais pour le dépôt des pièces de la procédure écrite :

- pour le mémoire du Royaume du Danemark, le 1^{er} août 1989;
- pour le contre-mémoire du Royaume de Norvège, le 15 mai 1990.

Elle a réservé la suite de la procédure.